

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES
Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt -cinq,

Le sept octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 26/09/2025

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOOBIGAND, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Avait donné procuration : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE à Jean-Pierre SAUGERAS

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Alain VERMOREL

Objet : Mise à jour des tarifs de location du mur d'escalade mobile et des paddle géants
2025-12

La Présidente rappelle au Comité Syndical que le Syndicat est propriétaire d'un mur d'escalade mobile et de 4 stand-up paddle géants. Ces équipements sont mis à la location par le biais de l'Association Sport Nature Haute-Corrèze et ne peuvent être utilisés que par le personnel de cette association dûment qualifié et habilité.

Ces équipements restent la majorité du temps sur le site de Séchemailles et sont mis gracieusement à la disposition de Sport Nature Haute-Corrèze

Concernant la location en dehors du site de Séchemailles, la Présidente propose de mettre à jour les tarifs de location d'un stand up paddle géant comme suit :

Pour rappel, les tarifs pour la location du mur d'escalade mobile hors du site de Séchemailles restent inchangés (délibération 2021-13) :

- Gratuit sur réservation pour les écoles élémentaires de Meymac, l'espace jeunes, le Centre de Loisirs, l'association Animey et l'association Le Tromp'loup
- Un mois : 400€, cinq jours : 180€, deux jours : 100€, une journée : 60€, une demi-journée : 40€ pour les établissements scolaires situés sur la commune de Meymac (le Collège Jacques Chirac, le lycée forestier et l'EREA)
- Un mois : 900€, cinq jours : 250€, deux jours : 150€, une journée : 100€, une demi-journée : 60€ pour tout autre demandeur.

Nouveaux tarifs pour la location d'un stand up paddle géant hors du site de Séchemailles :

- Deux jours : 30 €
- Une journée : 20 €
- Une ½ journée : 10 €

REÇU LE

20 OCT. 2025

SOUVENTRÉFECTURE D'UZÈS

(CORRÈZE)

La Président rappelle également que les frais de transport, de matériels et d'encadrement sont directement facturés par l'association Sport Nature.

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location tels que présentés par la Présidente et l'autorise à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

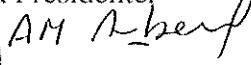
Le secrétaire de séance,



Alain VERMOREL

Pour extrait conforme,
Meymac, le 14/10/2025

La Présidente,



Anne-Marie AUBESSARD

